

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT (2020-03) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE  
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU- MONT-ROYAL –  
EXERCICE FINANCIER 2020**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2020*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 6 avril 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur, hormis l'application de l'article 2, en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 7 avril 2020

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx